



SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec

Contrat de saillie 2023

Galion de Perhet

L'Acheteur : _____
Adresse : _____
Code Postal et Ville : _____
Tél : _____
Mail : _____@_____

Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon **Galion de Perhet** :

☐ En IAF (insémination de semence fraîche) au Ecuries d'Outremer (50) aux conditions suivantes :

- **158,25€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 150€ HT de frais techniques (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)
- **527,50€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 500€ HT de solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48 heures à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)

** Sous réserve de modification du taux de TVA*

☐ En IAR (insémination en semence réfrigérée) aux conditions suivantes :

- **369,25€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 350€ HT de forfait de réservation et de frais technique (3 envois de semence compris) (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)
- **527,50€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 500€ HT de solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48 heures à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)
- Frais de transport envoi supplémentaire : chaque transport de doses sera facturé **72 Euros TTC** soit 60 Euros HT (TVA 20%) *

** Sous réserve de modification du taux de TVA*

☐ En IAC (insémination en semence congelée)

- **263,75€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 250€ HT de frais techniques (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)
- **527,50€ TTC** (TVA 5,5%) * soit 500€ HT de solde (chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48 heures à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)
- **126€ TTC** (TVA 20%) * soit 105€ HT de frais d'envoi de paillettes (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret**)

** Sous réserve de modification du taux de TVA*



SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec

- ✓ Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde que si le poulain est vivant à 48 heures. Si la jument ne donne pas naissance à un poulain viable à 48 heures, le certificat vétérinaire devra nous être fourni dans les 48 heures.
- ✓ Les frais techniques et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.
- ✓ Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

Conditions d'utilisation

La saillie est réservée pour la jument : _____

N° Sire : _____

Origines : _____

Centre d'insémination choisi : _____

Transfert d'embryon : ☐ Oui ☐ Non

- ✓ L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- ✓ Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
- ✓ Le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de semence pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas gestantes.
- ✓ La semence envoyée à l'Acheteur ne pourra être utilisée que pour cette **seule jument** et ce contrat n'est valable que pour **un seul et unique poulain**.
- ✓ Si plusieurs embryons sont récoltés à partir d'une même insémination, il sera facturé autant de soldes supplémentaires que de gestations constatées.
- ✓ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des **3 chèques** à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret** correspondants aux frais techniques, au solde de saillie et aux frais de transport.
- ✓ L'Acheteur accepte, de recevoir de la semence congelée, en lieu et place de semence réfrigérée, en cas d'indisponibilité du cheval.



**SCEA Geneviève Mégret
Haras de Clarbec
14130 Clarbec**

En cas d'insémination en semence congelée (IAC) :

- ✓ Chaque contrat de vente comprend 12 paillettes de semence congelée.
- ✓ Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur. L'Acheteur s'engage à renvoyer au Vendeur toutes les paillettes (utilisées et non utilisées)
- ✓ Le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) n'est pas autorisé par ce présent contrat et fera l'objet d'un contrat spécifique.

**L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat.
Il accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.**

Fait à : _____ Le _____

Signature de l'Acheteur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :
(Paraphe sur la première et deuxième page)

Signature du Vendeur :

Coordonnées bancaires SCEA Geneviève Mégret :

RIB : 30004 02330 00010009268 25

IBAN : FR76 3000 4023 3000 0100 0926 825

BIC : BNPAFRPPXXX

SCEA Geneviève Mégret - Tél : +33(0)6.07.61.08.00 – ou Secrétariat +33(0)6.28.59.84.38
Email : contact@harasdeclarbec.com – www.harasdeclarbec.com